AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0991
FR0000062671-DIV15

6 juillet 2026

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

EXAIL TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Le 6 juillet 2026, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la société Thales envisage de déposer sur les actions et les obligations à durée indéterminée remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« les **ODIRNANE** »)[1] de la société EXAIL TECHNOLOGIES[2].

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres[3] EXAIL TECHNOLOGIES sont applicables.

[1] FR00140112G1.
[2] Cf. communiqué diffusé par la société EXAIL TECHNOLOGIES et la société Thales le 6 juillet 2026.
[3] Y compris les ODIRNANE.